

# SAMSUNG

## Index de l'Égalité professionnelle Femmes–Hommes

L'égalité Femmes–Hommes est un principe constitutionnel depuis 1946. La loi garantit ainsi aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Pourtant, sur le marché du travail, la situation des femmes reste encore plus fragile que celle des hommes



# 14,1 %

C'est l'écart de salaire en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes dans le secteur privé

Source : Rapport « Chiffres–Clés 2023 : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances

Chez Samsung Electronics France, nous nous engageons depuis de nombreuses années à promouvoir la diversité au sein de l'entreprise, et à nous assurer que les femmes bénéficient des mêmes opportunités professionnelles que les hommes.

Nous mesurons l'efficacité de nos actions grâce à l'index de l'égalité professionnelle, qui vise à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

En 2023, Samsung Electronics France a atteint le score de **76 sur 100**, et déployé des actions concrètes pour lutter contre ces inégalités :

**Un budget spécifique pour réduire les écarts de salaire injustifiés entre les femmes et les hommes**

**Des actions de communication ciblées sur les postes à pourvoir en interne, pour une réelle égalité des chances**

**Une politique de formation qui engage à toucher autant de femmes que d'hommes**

**Des processus de recrutement qui garantissent de proposer autant de candidatures de femmes que d'hommes**

En 2024, Samsung Electronics France obtient le score de **76** points :

- Indicateur de l'écart de rémunérations : 36/40
- Indicateur de l'écart de taux d'augmentation individuel : 10/20
- Indicateur de l'écart de taux de promotion : 15/15
- Indicateur des retours de congés maternité : 15/15
- Indicateur hautes rémunérations : 0/10

## En savoir plus sur l'index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a renforcé les obligations en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Depuis 2019, les entreprises de plus de 50 salariés doivent mesurer les écarts entre les femmes et les hommes sur la base de 5 indicateurs et, le cas échéant, définir un plan d'action en vue de les supprimer. À cet effet, un index d'égalité professionnelle femmes-hommes est institué. Il est évalué annuellement et publié par l'entreprise.

Les cinq critères suivants sont applicables et doivent être notés, la note totale pouvant aller jusqu'à 100 points :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (0 à 40 points). Il compare les personnes appartenant à un même grade de classification chez Samsung, en fonction de leur famille de métier, et par tranche d'âge : moins de 30 ans, de 30 à 39 ans, de 40 à 49 ans et plus de 50 ans.
- L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes (0 à 20 points). Il compare les personnes appartenant à une même catégorie socio-professionnelle (CSP) à savoir : cadre, agent de maîtrise/technicien ou employé, sans tenir compte des métiers de chacun.
- L'écart de répartition des promotions (0 à 15 points). Ce point intègre les promotions liées à une évolution dans la classification interne chez Samsung ou à une évolution dans la classification de la convention collective.
- Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité (0 à 15 points). Si une seule salariée revenant d'un congé maternité n'a pas été augmentée le score est alors de zéro.
- Le pourcentage du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations (0 à 10 points). Ce point mesure l'équilibre femmes-hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations.

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement/indexegapro>